

Date de convocation : 10/06/2016

Date d'affichage : 10/06/2016

L'an deux mille seize, le vingt juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VITOT légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël LELARGE, Maire de VITOT.

Etaient présents : Mesdames Jeannine ALNET, Sylvie MONNIER, Evelyne LAVENAS, Aline POUPINET, Christelle CORROY, Sabrina SEDIEU-PLANCQUEEL et Martine DURET, Messieurs Jean-Michel ROUX, Yann LEBOURG, Lionel CHAINON, Maximilien CATHERINE, Alain MARECHAL et Hervé RUPIN.

Absents excusés : Georges GUENET.

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité et signé.

1) Délibération pour le déclassement du chemin vicinal N°24.

→ Délibération N°16/11

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil le projet de liaison entre la R.D. 840 et la R.D. 80 sur les communes d'Iville et de Vitot. Celui-ci nécessite un déclassement du chemin vicinal n°24 (de la sortie d'Iville à la station hertzienne de Vitot).

Afin de permettre de finaliser la vente du lot concerné (3B), le Conseil délibère et valide à la majorité (9 pour, 5 abstentions), le déclassement du chemin vicinal n°24.

2) Compte rendu réunion THD (Très Haut Débit)

Monsieur Chainon, adjoint, dresse un compte rendu de la Conférence des Maires sur le Très Haut Débit à laquelle il a assisté pour représenter Vitot.

Cette réunion était animée par Monsieur Jean-Paul Legendre, Président de la Communauté de Communes du Neubourg, et Monsieur Hervé Maurey, Président d'Eure Numérique.

L'objectif pour le Département de l'Eure est de 70 % de prises connectées à un débit supérieur à 8 Mbits/s pour 2020 et 100% pour 2025.

En ce qui concerne Vitot, le déploiement est prévu pour 2018, pour une connexion directe chez l'abonné (100 Mbits/s).

Le raccordement est estimé à 60 € par foyer + 50€ de frais d'accès au fournisseur d'accès Internet (fibre).

La commune de Feuguerolles pose une problématique technique en terme de coût quant à son raccordement à la fibre.

Deux solutions sont donc envisagées :

- Un financement supplémentaire de la Communauté de Communes (500 k€)
- Une solution technique alternative pour obtenir la fibre par un autre moyen moins onéreux. (en test dans d'autres départements à l'heure actuelle).

3) Dossiers en cours

- Finitions trottoirs rue du Buc

Monsieur le Maire donne lecture de 2 devis émanant de la Communauté de Communes concernant les trottoirs de la rue du Buc. L'un pour un enrobé, l'autre pour un gravillonnage.

Le Conseil opte, à l'unanimité, pour le gravillonnage, moins coûteux.

- Terrain Multisport

Monsieur le Maire informe le Conseil que concernant ce projet, aucune subvention n'a été accordée, hormis celles de 2 parlementaires pour un montant de 4 500 €.

Ni la Préfecture, par le biais de la DETR, ni le Département, n'ont donné une suite favorable à la demande de la commune.

Il est donc financièrement impossible, sans aide, de mettre ce projet en route.

Il est convenu, d'un commun accord, qu'il fera l'objet d'une nouvelle présentation en 2017.

4) Église de Vitotel : Compte rendu de la visite de M. Therain de la DRAC.

Monsieur le Maire dresse un bilan de sa rencontre avec M. Therain de la DRAC le 19 avril dernier en l'église de Vitotel.

Avant d'entamer un projet de restauration il est nécessaire d'engager un Assistant Maître d'Ouvrage qui se chargera de rédiger un cahier des charges précis pour le recrutement d'un architecte.

Dans un premier, il sera demandé à ce dernier d'établir un diagnostic. Ce diagnostic pourra être subventionné à 60 % par la DRAC.

Pour les travaux, les subventions possibles sont bien-sûr la DRAC à hauteur d'environ 40%, mais aussi le Conseil Départemental, les fonds parlementaires ainsi que la Fondation du Patrimoine.

5) Questions diverses.

- Location de salle : Remboursement Mme Beelen

→ *Délibération 16/14*

Monsieur le Maire explique au Conseil, qu'une habitante de Vitot, Mme Beelen Ludivine, a dû annuler sa location de salle prévue le weekend du 4/5 juin dernier, pour des raisons personnelles.

Il propose au Conseil de lui rembourser son acompte.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, décident de rembourser la somme de 93 € à Mme Beelen.

- Remboursement achat d'un amplificateur

→ *Délibération 16/12*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été nécessaire de procéder en urgence à l'achat d'une sonorisation pour assurer la commémoration du 8 mai 1945, celle en place ayant cessé subitement tout fonctionnement.

Les délais, pour effectuer le paiement exigé par le vendeur avant la livraison, étant trop restreints, Monsieur le Maire a payé cette acquisition sur ses deniers personnels et souhaite se faire rembourser, à partir du ticket de caisse présenté au Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette procédure et demande à ce que cet achat soit remboursé à Monsieur le Maire.

- Délibération autorisant les heures complémentaires des agents

→ *Délibération 16/13*

Monsieur le maire précise aux membres du Conseil que la femme de ménage employée par la commune effectue 7 heures par semaine mais que des heures complémentaires sont requises lors de chaque location de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser les agents employés par la commune à effectuer des heures complémentaires et/ou supplémentaires si besoin.

- Programmation travaux SIEGE 2017

Pour les travaux SIEGE de 2017, les membres du Conseil décident de programmer en premier lieu la rue de l'Église (jusqu'à chez M. et Mme Pillon) et en 2eme lieu, la rue du Champ Rouget.

- Résidence des Charmilles

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la demande de Monsieur Vallet par laquelle il souhaiterait que la résidence des Charmilles passe dorénavant, dans le domaine public. Cette demande va donc être transmise à la Communauté de Communes.

- Ferme éolienne du Torpt

Monsieur Lelarge fait part de la réception en mairie, de l'arrêté préfectoral portant refus de la demande d'autorisation présentée par la société Ferme Eolienne du Torpt en vue d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, sur les communes de Tourville-la-Campagne et Saint-Meslin-du-Bosc.